

M. le procureur-général déclare qu'il n'a pas besoin d'insister longtemps sur la culpabilité de ces quatre accusés, dont deux, Chrétien et Deschamps, sont leurs propres accusateurs; dont les deux autres, leurs femmes, sont accablées par les témoignages les plus nombreux et les plus accablants. Ces deux hommes sont des assassins et des voleurs; ces deux femmes sont les complices de leurs vols.

Jarriev maintenant à Joannon, dit M. le procureur-général. Messieurs les jurés, la vie morale d'un accusé vous appartient, car presque toujours ces natures perverses se traissent elles-mêmes par leurs antécédents; Deschamps et Chrétien sont une exception à cette règle, mais Joannon la confirme. Joannon était redouté par tous les honnêtes gens de Saint-Cyr; il était méchant, flux, vindicatif, son caractère, bas et sornouis, inspirait le dégoût et la défiance; il vivait seul, abandonné par sa famille opulente, depuis 1857, Joannon, à Saint-Cyr, était livré à toutes les suggestions de la misère et à l'abrutissement de ses mauvais instincts.

Voilà Joannon flétri, bafoué par son aïeul; le méritait-il? Oui, car Joannon ne connaît ni la probité ni la délicatesse, parce qu'il se plongait dans la débauche la plus ignoble. Il ne payait pas ses dettes, il refusait de solder une misérable somme de 5 fr. au malheureux garde-champêtre. Il recevait chez lui des femmes de mauvaise vie, et quelles femmes? Une idiote et une mendicante de soixante ans étaient ses complaisantes!

M. le procureur-général: Nous aurions voulu le voir repentant, avouer, en se frappant la poitrine, l'énormité de son crime; mais puisqu'il s'obstine...

M. le président: d'une voix sévère: Joannon, écoutez respectueusement la parole du ministère public, ou je donne l'ordre de vous faire sortir de l'audience.

M. le procureur-général: Qui, nous, les savons, notre parole sonne mal à l'oreille du coupable, soit; qu'elle soit comme un glaive suspendu sur sa tête; au nom du crime que vous avez commis, Joannon, écoutez-nous! (Joannon, cette fois, garde le silence.)

J'abrégerais, messieurs les jurés, autant que je pourrai me le permettre, les douloureux détails que j'ai à vous rappeler, mais mon devoir m'ordonne de les faire passer de nouveau sous vos yeux.

Après avoir retracé de ces faits un rapide historique, M. le procureur-général reprend:

Vous connaissez maintenant Joannon le débauché, le malhonnête homme, le voleur, l'assassin, le ravisseur monstrueux de l'innocence d'une jeune fille: eh bien! non, vous ne le connaissez pas encore. Cet homme est comme l'abîme du mal, il est sans fond. Faut-il que je vous dise les plaintes qu'il faisait entendre à ce compagnon de captivité que vous avez entendu dans les huis clos? Faut-il que je vous rappelle une à une ces monstrueuses paroles qui équivalent à un aveu? « Que n'avez-vous commis le crime comme je l'avais indiqué, disait-il à ce témoin. Si on avait jeté les cadavres dans les puits, peut-être on ne les aurait pas découverts; ou si on les avait découverts, on n'aurait pu retrouver les traces de viol.

« Pour un tel homme, vous l'avez compris comme nous, il n'y a pas de circonstances atténuantes possibles. Si une grâce vient pour ses deux complices, qu'elle descende d'une clémence auguste, mais souvenez-vous que vous n'avez pas à faire grâce. Les deux misérables femmes qui se sont si largement associées aux crimes de leurs maris, vous ne pouvez non plus les relâcher; la croix de Pierreite Gayet est encore entre les mains de l'un d'elles.

J'ai fini, messieurs, et je n'ai pas encore déposé un religieux hommage de respect et de regrets sur la tombe des trois victimes... Que vous dirai-je que vous ne sachiez? Leur cœur est dans toutes les bouches; elles vivaient d'une vie exemplaire, elles étaient bienveillantes, charitables, heureuses de faire le bien et de façonner le cœur de Pierreite à la vertu. Qu'elles reposent en paix et que la Providence les récompense de leurs vertus et de leur martyre, c'est une bonne pensée que celle de leur élever un monument funéraire; cette pensée sera exécutée.

« Pour nous, messieurs, nous avons aussi un monument à élever; il faut que votre arrêt soit gravé en caractères ineffaçables. Lorsque les habitants de Saint-Cyr viendront s'agenouiller devant ce tombeau, qu'ils sachent que la société a été vengée, et qu'elle ne trouve jamais, dans l'administration de la justice, ni traîtres, ni défaillants. Que le nom de Joannon soit prononcé avec horreur, qu'il soit maudit!... Joannon, avec force: Mais je suis innocent!

M. le procureur-général, sans répondre à l'interpellation: Qu'il soit maudit par la société tout entière, et qu'elle raconte sa suprême expiation.

Après cet éloquent et énergique réquisitoire qui a vivement impressionné l'auditoire, la parole a été donnée à M. Mangerand, qui a présenté la défense de Chrétien.

L'audience est levée et renvoyée à demain pour la suite des plaidoiries.

VERDICT DU JURY

Nous recevons sur l'issue de ce grave procès la dépêche télégraphique suivante: Lyon, 13 juillet, 8 h. 40 m. soir.

La foule n'a fait que s'accroître pendant la délibération, qui a duré trois heures. Le verdict a été prononcé à l'audience du soir. La femme Deschamps est acquittée. Joannon, Deschamps et Chrétien sont déclarés coupables, sans circonstances atténuantes.

La femme Chrétien est déclarée coupable, mais avec des circonstances atténuantes. En conséquence, Joannon, Deschamps et Chrétien sont condamnés à la peine de mort. L'arrêt ordonne que l'exécution a lieu à Saint-Cyr.

La femme Chrétien est condamnée à six années de réclusion. Joannon s'écrie, en quittant l'audience: « Je suis innocent! »

ERRATUM. — C'est par erreur que, dans notre numéro du 12 juillet courant, nous avons indiqué la date du 3 août, comme dernier délai pour le dépôt des actions de la Compagnie des chemins de fer du Nord de l'Espagne, dont les actionnaires sont convoqués en assemblée générale pour le 12 septembre prochain; les titres pourront être déposés jusqu'au 23 août.

EMPRUNT ROMAIN 5 0/0.

Par décret du 18 avril 1860, S. S. le pape Pie IX a autorisé l'émission d'un emprunt de 50 millions de francs destinés à pourvoir à ses besoins exceptionnels résultant des circonstances actuelles.

S. S. appelle tous les pays catholiques de l'Europe à concourir à cet emprunt.

L'émission est faite au pair, en coupures de 1,000, 500 et 100 fr. de capital, rapportant 5 0/0 d'intérêt annuel, payable par semestre, les 1^{er} avril et 1^{er} octobre, dans les principales villes de l'Europe.

Le paiement a lieu: 30 0/0 en souscrivant; 20 0/0 le 1^{er} août 1860; 20 0/0 le 1^{er} novembre 1860 (sous déduction des intérêts échéant le 1^{er} octobre); 30 0/0 le 1^{er} février 1861.

L'intérêt court sur la totalité à dater du 1^{er} avril 1860.

La souscription est ouverte à Paris, chez MM. Edward Blount et Co, banquiers, rue de la Paix, 3; et chez MM. Labauve et La Boullierie et Co, banquiers, rue de la Victoire, 61.

Elle sera close le 15 juillet prochain. Si le montant des souscriptions dépassait la moitié du chiffre de l'emprunt, on opérerait une réduction proportionnelle.

Bourse de Paris du 13 Juillet 1860.

Table with 4 columns: Instrument, Cours, Hausse/Baisse, and Dern. cours. Includes items like 3 0/0, 4 1/2, 5 0/0, etc.

ACTIONS.

Table with 4 columns: Instrument, Dern. cours, Hausse/Baisse, and Dern. cours. Includes items like Crédit foncier, Crédit mobilier, Comptoir d'escompte, etc.

COMPAGNIE GENERALE D'APPROVISIONNEMENT D'ÉPICERIE. Avis. MM. les actionnaires de la compagnie générale d'Approvisionnement d'Épicerie sont prévenus que l'assemblée générale prescrite par les statuts aura lieu le 31 juillet prochain, au siège social, rue Bleue, 27, à trois heures de relevée.

LUMIERE A HAUTEUR FINE. ÉCLAIRAGE A LA BOUGIE. NETTOYAGE DES TACHES sur la soie, le velours, la laine, sur toutes les étoffes et sur les gants, sans laisser aucune odeur, par la BENZINE-COLLAS. 1 fr. 25 c. le flacon. — Rue Dauphine, 8, à Paris. Médaille à l'Exposition universelle. (3196)

EAU DE LA FLORIDE. Pour rétablir et conserver la couleur naturelle de la chevelure. Cette eau n'est pas une teinture, fait bien essentiel à constater. Composé de sucs de plantes exotiques et bienfaisantes, elle a la propriété extraordinaire de raviver les cheveux blancs et de leur restituer le principe colorant qui leur manque.

EAU DE FLEURS DE LAVANDE J. P. Laroze. Elle est recherchée comme tonique balsamique pour enlever les démangeaisons de l'épiderme.

Les Annonces, Réclames Industrielles ou autres sont reçues au Bureau du Journal.

PUBLICATION OFFICIELLE. ALMANACI IMPERIAL. POUR 1860 (132^{ème} ANNÉE). EN VENTE CHEZ A. GUYOT ET SCRIBE. RUE NEUVE-DES-MATHURINS, 48.

Sociétés commerciales. — Faillites. — Publications légales. Vente mobilière. Ventes par autorité de justice. 14 juillet. En l'hôtel des Commissaires-Priseurs, rue Rossini, 6.

Production de titres. Sont invités à produire, dans le délai de vingt jours, à dater de ce jour, leurs titres de créances, accompagnés d'un bordereau sur papier timbré, indiquant des sommes à réclamer. MM. les créanciers.

Reddition de comptes. Messieurs les créanciers composant l'union de la faillite du sieur DOINEAU, nég., rue Talbot, n. 77, sont invités à se rendre le 19 juillet, à 4 heures, au Tribunal de commerce de la Seine, salle ordinaire des assemblées de créanciers, pour entendre le rapport des syndics sur l'état de la faillite, et délibérer sur la formation du concordat, ou s'il y a lieu, s'entendre déclarer en état d'union, et, dans ce dernier cas, être immédiatement consultés tant sur les faits de la gestion que sur l'utilité du maintien ou du remplacement des syndics.

Table of exchange rates and prices for various goods. Columns include item names, prices, and exchange rates.

M. Laroze, rue Neuve-des-Petits-Champs, 26, en concentrant dans six capsules les éléments de la médecine noire, a popularisé ce purgatif préféré par les médecins comme le plus doux, le plus sûr, et le plus facile à prendre, même en mangeant.

SPECTACLES DU 14 JUILLET.

Opera. Français. — Don Juan d'Autriche. Opéra-Comique. — La Dame blanche. Vaudeville. — La Femme doit suivre, le Trésor de Blaise. Variétés. — La Fille du Diable. Gymnase. — Les Faux Bonshommes. Palais-Royal. — Le Capitaine George, le Tigre, Fou-You, Porte-Saint-Martin. — Le Gentilhomme de la Montagne. Ambigu. — Le Juif-Errant. Gaité. — La Petite Pologne. Cirque-Imperial. — Le Bataillon de la Moselle. Folies. — Les Canotiers parisiens, le Mariage de Pancho. Théâtre-Déjazet. — Tous les soirs à 8 heures, séances logiques de A. Rohde, le Monde avant le Déluge et le Monde moderne.